



Association  
des libraires  
du Québec

---

## LE RÈGLEMENT

---

### DESCRIPTION

Créé en 2013 par l'Association des libraires du Québec (ALQ), le Prix d'excellence de l'ALQ récompense un·e libraire pour son travail exceptionnel. Ce prix s'adresse tant aux libraires d'expérience qu'à la relève.

### NATURE DU PRIX

- Bourse de 2000 \$ offerte par le ministère de la Culture et des Communications du Québec;
- Trophée conçu par l'artisan ébéniste Louis-Georges L'Écuyer;
- Portrait dans la revue *Les libraires* (version papier et web);
- Remise officielle du Prix lors du Gala des Prix des libraires du Québec, le 29 mai 2025 au Cabaret Lion d'Or;
- Participation gratuite à la prochaine édition des Rencontres interprofessionnelles du secteur du livre organisées par l'ALQ.

### COMITÉ DE SÉLECTION

Les membres du comité de sélection y siègent sur une base volontaire, sous réserve de l'approbation du conseil d'administration de l'ALQ. Le comité doit être composé d'un minimum de trois (3) et d'un maximum de cinq (5) membres, incluant obligatoirement au moins un·e (1) membre du conseil d'administration de l'ALQ. Les autres membres sont sélectionné·e·s chaque année parmi les professionnel·le·s de la chaîne du livre québécoise.

Le comité de sélection peut décider de ne pas attribuer le prix s'il juge que les critères d'admissibilité ne sont pas remplis. Il peut également désigner deux lauréat·e·s ex æquo, auquel cas la bourse sera divisée à parts égales. Les décisions du comité sont finales et sans appel.

## **CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ**

Les candidat·e·s doivent :

- Être libraire depuis au moins trois (3) ans;
- Détenir un *Certificat de qualification professionnelle Libraire*, obtenu via le Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) ou le Processus d'évaluation et de reconnaissance des compétences des personnes expérimentées (PERCPE);
- Travailler dans une librairie membre de l'ALQ au moment du dépôt de candidature;
- Ne pas être membre du conseil d'administration de l'ALQ ni du comité de sélection;
- Ne pas faire partie du personnel de l'ALQ;
- Ne pas être employé·e d'un éventuel commanditaire;
- Être seul·e récipiendaire du Prix (celui-ci ne peut être remis à un groupe);
- Ne pas avoir déjà reçu ce Prix, qui ne peut être attribué qu'une seule fois à une même personne.

## **CRITÈRES D'ÉVALUATION**

Les candidatures seront évaluées selon les critères suivants :

- Pertinence et impact des réalisations professionnelles;
- Maîtrise des compétences essentielles du métier;
- Dynamisme et engagement dans le milieu;
- Contribution au rayonnement de la profession;
- Esprit d'initiative;
- Implication dans la communauté.

Parmi les réalisations et engagements considérés : développement de nouveaux marchés, réorganisation de services, supervision de stagiaires, participation à des conférences ou formations, animation d'événements, implication dans des comités, publications à titre de libraire, etc.

## **PROCÉDURE**

L'équipe de l'ALQ assure une veille tout au long de l'année afin d'identifier des candidat·e·s potentiel·le·s.

En début d'année, un appel à candidatures est lancé auprès des membres de l'ALQ via l'infolettre. Pour soumettre une candidature, il suffit de remplir le formulaire prévu à cet effet et d'y joindre les pièces justificatives requises.

Chaque dossier est ensuite soumis au comité de sélection pour évaluation.